

Responsable UE

José Parrondo

Présidente de jury

Fabienne Pironet

Secrétaire de jury

Carine Dujardin

Contact

service.etudiants@saint-
luc.be

+32 4 341 81 33

Bloc 3 • Cycle 1 • Niveau 6 du CFC

UE donnée en Français • Obligatoire • Second quadrimestre

18 crédits • 360 points • 151 heures

Corequis : 3Y200 Atelier de l'option•3Y217 Technique de narration

Activité.s d'apprentissage

I3150 - Rapport écrit

5 crédits • 100 points • 1 heures • Parrondo José

I3602 - Illustration atelier (jury)

13 crédits • 260 points • 150 heures • Parrondo José

Acquis d'apprentissage

Par le **rapport écrit** qui accompagne le travail artistique de fin d'études, l'étudiant démontre qu'il est capable de :

- Produire un travail écrit structuré en veillant à respecter les règles orthographiques, grammaticales et les divers contraintes (syntaxe, sommaire, bibliographie, mise en forme,...)
- Rédiger un travail de fin d'études en relation avec son travail de jury artistique, en veillant à contextualiser son projet et à expliquer de façon critique sa démarche artistique.
- Démontrer son autonomie au travers de ses rencontres avec son promoteur (organisation, gestion du temps/suivi)

Par le **travail artistique de fin d'études**, l'étudiant démontre qu'il est capable de :

- Poser des choix cohérents sur base de l'analyse de projet et de ses recherches
- Concrétiser un projet visuel et narratif de manière professionnelle, en veillant à développer un langage personnel
- Défendre son projet oralement en recourant à la terminologie professionnelle et aux outils de communication adéquats
- Démontrer son interaction avec le milieu professionnel

Calcul de la note de l'unité d'enseignement

Le travail de fin d'études d'un bachelier se compose d'une production artistique et d'un rapport écrit qui traite d'une thématique en lien avec le projet artistique de fin d'études. La production artistique est évaluée par un jury externe exclusivement.

La note finale de l'UE "TFE" correspond à la moyenne des résultats obtenus aux différents cours qui composent l'UE, pour autant que la note du jury artistique soit d'au moins 10/20. Si ce seuil de réussite n'est pas atteint pour le jury artistique, la note de l'UE sera de 0. En cas d'échec, aucune des activités qui composent l'UE "TFE" ne peut être représentée en seconde session.

Le travail artistique de fin d'études est évalué par un jury externe, c'est-à-dire un jury majoritairement composé de membres extérieurs à l'ESA. Les enseignants qui ont assuré l'enseignement dans le cours au jury participent à titre consultatif seulement, ils n'évaluent pas les étudiants. Seuls les travaux supervisés de façon régulière par au moins l'un des professeurs d'atelier seront présentés le jour du jury externe.

Au terme de trois années de formation, l'étudiant a l'opportunité, lors de son jury artistique, de mettre en évidence une synthèse de ses acquis.

Au travers d'un objet d'édition et/ou d'un dispositif visuel et narratif, l'étudiant souligne son

potentiel créatif et son aptitude à développer un projet personnel relevant du domaine de l'illustration. Ce projet s'accompagne de carnet(s) de recherche afin de visualiser le processus d'exploration et l'évolution du projet de l'étudiant.

Ce projet personnel est au préalable validé par les professeurs de l'atelier et d'écriture.

L'étudiant accompagne ou non son projet personnel d'une sélection de travaux de l'année. Cette sélection ne peut compenser le projet principal, elle vient en complément.

Des travaux réalisés en dehors de la supervision des professeurs ne seront pas acceptés.

Le travail écrit de fin d'études est évalué par le jury d'évaluation du rapport écrit. Il se compose d'un promoteur et d'un lecteur, désigné par le promoteur. La pondération ; chaque note contribue dans les mêmes proportions pour la note finale du rapport écrit.

Un écrit non déposé dans les délais impartis sera sanctionné de la mention non présenté : 0/20

L'objectif de cet écrit est de permettre à l'étudiant d'avoir une approche réflexive et structurante sur son travail artistique et de la communiquer.

Le contenu propose au minimum une restitution du processus créatif dans ses différents aspects, les objectifs, les motivations et les références de l'étudiant, l'analyse du projet présenté.

Compétences

Cette unité contribue à notre profil d'enseignement en participant au développement des compétences suivantes:

C1 C2 C3 C4 C5 C7 C8 C9 de notre référentiel interne.

Objectifs

Le rapport écrit est un travail personnel, un écrit original qui permet à l'étudiant de développer ses capacités d'analyse, de synthèse et de présentation. Cet écrit pose notamment un regard critique sur la démarche artistique et le processus de création du projet de jury externe, en vue de développer l'analyse réflexive de l'étudiant. Ce rapport écrit est donc en lien direct avec le projet artistique soumis au jury externe.

Le contenu de ce rapport doit contenir un minimum de 15 pages. Le rapport écrit, comme le projet artistique, ne peuvent être en lien (même éloigné) avec un travail qui a fait l'objet d'une évaluation dans le cadre d'un autre cours ou d'une autre UE.

Méthode d'enseignement et d'apprentissage

Par le rapport écrit qui accompagne son travail artistique de fin d'études, l'étudiant prouve sa capacité à :

- produire un travail écrit structuré, en veillant à respecter les règles orthographiques, grammaticales et les diverses contraintes (syntaxe, sommaire, bibliographie, mise en forme...);
- rédiger un travail de fin d'études en relation avec son travail de jury artistique, en veillant à :
- contextualiser son projet et à expliciter de façon critique sa démarche artistique ;
- démontrer son autonomie au travers de ses rencontres avec son promoteur (organisation, gestion du temps, suivi). C'est à l'étudiant qu'il revient de planifier les rendez-vous avec le promoteur.

Mode d'évaluation pratiqué

Le jury d'évaluation du travail écrit se compose du promoteur et du lecteur.

La pondération : chaque note contribue dans les mêmes proportions pour la note finale.

L'UE TFE ne peut faire l'objet d'une seconde session. Les deux éléments qui composent cette UE ne sont pas sécables.

Le rapport écrit doit être remis en version électronique et en version papier. Les modalités de dépôt sont communiquées aux étudiants durant les cours.

La version électronique du mémoire doit être chargée sur MyIntranet.

Cette version numérique est celle qui fait foi. Elle ne pourra en aucun cas être modifiée après le dépôt.

Le corps du rapport et les annexes éventuelles doivent figurer dans le même fichier PDF.

Support de cours

Support de cours : vous pouvez vérifier si un support de cours est requis pour ce cours sur MyIntranet > mes études > mes cours

Objectifs

L'étudiant démontre qu'il est capable de :

- Poser des choix cohérents sur base de l'analyse de projet et de ses recherches
- Concrétiser un projet visuel et narratif de manière professionnelle, en veillant à développer un langage personnel
- Défendre son projet oralement en recourant à la terminologie professionnelle et aux outils de communication adéquats
- Démontrer son interaction avec le milieu professionnel

Mode d'évaluation pratiqué

- Jury extérieur invité, composé d'illustrateurs et de professionnels de l'illustration, de l'édition, de l'animation ou d'autres médias en lien avec la discipline artistique.

- Les membres du jury rencontrent individuellement chaque étudiant, examinent son travail et remettent une note.

- Les notes sont débattues entre les membres du jury.

- Une note globale est définie et les professeurs n'interviennent pas dans les décisions.

Le jury artistique comptera pour 50% des points de l'année. Donc, la note de fin d'année comprendra 50% de la note attribuée par les professeurs + 50% de la note attribuée par le jury de fin d'année. L'évaluation pratiquée pour ce cours est une ÉVALUATION ARTISTIQUE et ne peut faire l'objet d'une seconde session.

Support de cours

Support de cours : vous pouvez vérifier si un support de cours est requis pour ce cours sur MyIntranet > mes études > mes cours